



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/485
26 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 64, 65, 67 et 73 de l'ordre
du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Note verbale datée du 21 juillet 1988, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la réponse de la Tchécoslovaquie à la résolution 42/39 E de l'Assemblée générale intitulée "Désarmement régional" et lui serait obligé de bien vouloir faire distribuer ledit texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 64, 65, 67 et 73 de l'ordre du jour provisoire.

* A/43/150.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement tchécoslovaque sur le désarmement régional

1. Dans les négociations sur le désarmement, le principal objectif de la République socialiste tchécoslovaque est celui d'un vaste programme qui vise à assurer l'élimination progressive des armes nucléaires et autres armes de destruction massive avant la fin du siècle et à réduire sensiblement les forces armées et les armements classiques.
2. Dans ce contexte, la République socialiste tchécoslovaque attache une très grande importance à l'application de mesures de désarmement régional et sous-régional qui, sans pouvoir se substituer au désarmement général et complet, constituent un progrès réel vers l'interdiction totale des armes de destruction massive et vers la limitation et la réduction des arsenaux classiques. De telles mesures peuvent contribuer utilement à réduire le risque d'affrontement militaire et à renforcer la confiance et la coopération entre Etats dotés de systèmes politiques et sociaux différents.
3. La République socialiste tchécoslovaque respecte pleinement les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà et soutient toute proposition réaliste tendant à en créer de nouvelles dans différentes parties du monde. En tant qu'Etat européen, elle est éminemment intéressée par la création de telles zones sur le continent européen, ce qui permettrait de renforcer la sécurité et la stabilité internationales, de consolider le régime de non-prolifération des armes nucléaires et de développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.
4. Comme suite à l'appel concernant l'ouverture de pourparlers directs sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du continent européen que les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont adressé aux Etats membres de l'OTAN le 9 avril 1986, la République socialiste tchécoslovaque et la République démocratique allemande ont, le 3 avril 1987, proposé au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de créer un corridor sans armes nucléaires en Europe centrale.
5. Le Gouvernement tchécoslovaque a entendu avec une vive satisfaction la déclaration faite par Mikhaïl Gorbatchev en avril 1987 à Prague selon laquelle l'Union soviétique est disposée à retirer, sur une base de réciprocité, toutes ses forces nucléaires d'un tel corridor sans armes nucléaires et à en respecter le statut.
6. Bien que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ait adopté jusqu'ici une attitude négative à l'égard de notre proposition, la République socialiste tchécoslovaque estime qu'après la signature et la ratification du Traité historique entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, il est devenu encore plus important de concrétiser cette initiative opportune. La Tchécoslovaquie continuera donc de faire tout son possible dans ce sens.

/...

7. Compte tenu des longs atermoiements auxquels donne lieu la mise au point définitive d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques partout dans le monde et sur leur destruction, du fait que les Etats-Unis ont entrepris de fabriquer des armes chimiques binaires et des problèmes que pose le contrôle effectif de ces armes, la Tchécoslovaquie est convaincue que la proposition de créer une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, qui a été avancée par les Gouvernements de la République socialiste tchécoslovaque et de la République démocratique allemande en septembre 1985, est éminemment justifiée et n'a rien perdu de son actualité et de son opportunité. Bien au contraire, la prolifération des armes chimiques, tant horizontale que verticale, et leur emploi dans des conflits locaux font peser une lourde menace sur les autres Etats épris de paix et sur leurs peuples, en particulier dans les régions ayant une concentration extrêmement élevée de population, d'industries, de forces militaires et de matériel technologique.

8. Bien que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ait refusé des négociations directes entre les parties intéressées, la République socialiste tchécoslovaque s'est félicitée de la création, en février 1986 à Genève, d'un mécanisme de consultations trilatérales entre la République socialiste tchécoslovaque, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne au niveau des ambassadeurs. L'ordre du jour de ces consultations porte sur les aspects tant mondiaux que régionaux de l'interdiction et de l'élimination des armes chimiques, eu égard en particulier aux applications éventuelles de mesures de vérification et de suivi.

9. En vue d'accélérer les négociations sur l'interdiction totale des armes chimiques et de progresser vers la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque s'est déclaré prêt à engager immédiatement et à quelque niveau que ce soit des pourparlers sur l'élimination des armes chimiques ou le non-déploiement de telles armes, selon le cas, sur le territoire de la République socialiste tchécoslovaque, de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, comme l'ont demandé le Parti communiste de la Tchécoslovaquie, le Parti de l'unité socialiste d'Allemagne (SED) et le Parti social démocrate d'Allemagne (SPD) dans leur déclaration commune sur l'interdiction des armes chimiques en date du 6 avril 1988. La Tchécoslovaquie se réjouirait que les autres Etats européens envisagent eux aussi la possibilité de s'associer à cette initiative, ce qui leur donnerait, entre autres, le droit de participer au contrôle de la zone.

10. La République socialiste tchécoslovaque est convaincue que cette mesure opportune de caractère régional pourrait contribuer à résoudre, en se fondant sur l'expérience pratique, les problèmes encore en suspens touchant la convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. La République socialiste tchécoslovaque et la République démocratique allemande ont recommandé d'utiliser la zone envisagée comme "laboratoire" pour mettre à l'essai de nombreuses mesures d'ordre pratique, en particulier celles qui ont trait à la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie chimique civile.

11. Aux négociations de Vienne sur la réduction à titre réciproque des forces armées et des armements en Europe centrale, la République socialiste tchécoslovaque et ses alliés s'efforcent constamment de parvenir à un accord fondé sur l'égalité

des obligations et une sécurité non diminuée de part et d'autre. A cette fin, ils ont avancé un certain nombre d'initiatives de compromis extrêmement constructives qui prévoient des réductions substantielles et des réductions partielles des potentiels militaires des parties directement intéressées par ces négociations, y compris des propositions concernant une réduction symbolique des forces et armements terrestres de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Or, à notre grand regret, nous devons admettre que 15 années d'efforts intensifs n'ont pas permis d'obtenir les résultats qui étaient envisagés dans le Communiqué final équilibré de 1973.

12. La République socialiste tchécoslovaque est d'avis que l'affrontement militaire entre les deux blocs politiques et militaires en Europe est devenu trop dangereux. En tant qu'Etat qui a essuyé maintes guerres européennes, dont la dernière guerre mondiale, elle attache une extraordinaire importance à la sauvegarde d'une sécurité durable sur le continent européen. La proposition de créer une zone de confiance, de coopération et de relations de bon voisinage le long de la ligne de contact entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN, qui a été annoncée le 24 février 1988 par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de Tchécoslovaquie, Milos Jakes, vise à renforcer encore le processus de sécurité et de coopération en Europe dans cet esprit même.

13. La République socialiste tchécoslovaque est convaincue que cette proposition globale répond aux aspirations des Etats épris de paix et englobe tous les principaux aspects de leurs relations. Outre le domaine militaire, dans lequel, entre autres, pourrait être créée une zone d'où seraient éliminés les types d'armes offensives les plus dangereux, il est également envisagé dans cette proposition de mettre en place un mécanisme de dialogue politique effectif, de développer la base contractuelle des relations et d'élargir les possibilités de coopération mutuellement avantageuses dans les domaines économique et écologique, ainsi qu'humanitaire et aussi dans les domaines de la culture, de la science, de l'éducation et de la santé publique. Quant aux paramètres géographiques, la zone intéresserait l'Europe du Nord, l'Europe centrale et l'Europe du Sud.

14. En conclusion, la République socialiste tchécoslovaque tient à souligner qu'elle a l'intention de proposer prochainement un projet contenant des suggestions concrètes sur les divers domaines sur lesquels porte cette initiative. Ses suggestions devraient alors faire l'objet de négociations.
